



NOTICE

Modalités de candidature et de sélection à la 14^e édition du prix de l'Audace artistique et culturelle

Modalités de candidature pour les porteurs de projet

Calendrier: du 13 novembre 2025 au 10 janvier 2026

Pour les établissements ayant accès à ADAGE :

Les porteurs de projet pourront candidater au Prix via l'appel à projet national « Prix de l'Audace artistique et culturelle » sur ADAGE.

Pour les établissements n'ayant pas accès à ADAGE :

Les porteurs de projet pourront candidater au Prix via le formulaire **Démarches Simplifiées sur le lien suivant :** https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/paac2026

Candidature:

Les porteurs de projet devront **détailler le projet mené** -achevé ou en cours de réalisation- en répondant au mieux aux critères d'appréciation, afin d'être éligible au Prix de l'Audace artistique et culturelle. Une attention particulière devra être accordée à l'**argumentaire** à rédiger, dans l'encart prévu à cet effet, exposant **l'innovation**, **l'audace**, **la plus-value en EAC du projet présenté**.

Modalités de sélection

Sélection par la commission académique de Montpellier : le 22 janvier 2026

Les projets seront sélectionnés à partir des candidatures sur ADAGE et sur la plateforme Démarches Simplifiées. Au total, les commissions académiques devront sélectionner un maximum de trois projets. Sur ADAGE, des commissions académiques sélectionneront un à trois projets, en respectant le quota d'un projet maximum par niveau d'enseignement (école – collège – lycée).

Sélection par les membres du secrétariat : le 10 mars 2026

Un projet par académie sera valorisé Lauréat académique par le Secrétariat du prix, soit 34 projets Lauréats académiques.

Chacun des 34 Lauréats académiques recevra une dotation de 1000€.

Parmi ces 34 projets, les 9 projets les plus remarquables seront sélectionnés pour être présentés au Jury du prix de l'Audace artistique et culturelle.

L'annonce des 34 projets lauréats académiques et des 9 sélectionnés pour le Jury se fera par mailing après la réunion du secrétariat.

Sélection par les membres du Jury : le 31 mars 2026

Le Jury se réunira afin de désigner les 3 Lauréats nationaux.

Les trois Lauréats nationaux ne représenteront pas nécessairement chacun un niveau d'enseignement (école – collège – lycée). Le Jury se réserve le droit de primer deux projets d'un même niveau.

Ces trois Lauréats nationaux recevront une dotation de 4000€ en complément des 1000€ de dotation Lauréat académique.

Versement des dotations

Les dotations sont versées à l'établissement scolaire porteur du projet. Les dotations versées par la Fondation Culture & Diversité interviendront en fin d'année scolaire.

Valorisation des Lauréats académiques et nationaux

1. <u>Brochure du prix de l'Audace artistique et culturelle</u>

Les 34 Lauréats académiques seront sollicités pour fournir un texte de présentation ainsi que des photos de leur projet, afin de figurer dans la brochure du prix de l'Audace artistique et culturelle. 2000 signes maximum et 2 photos permettront à chacun des 31 Lauréats académiques de figurer dans une double page dédiée à la valorisation de leur projet en suivant la trame suivante : porteurs du projet, objectifs du projet, descriptif et réalisations du projet.

3400 signes et 3 photos permettront à chacun des 3 Lauréats nationaux de figurer sur trois pages dédiées à la valorisation de leur projet en suivant la trame suivante : porteurs du projet, objectifs du projet, descriptif et réalisations du projet, témoignages de bénéficiaires du projet.

Cette brochure sera éditée au mois de mai et distribuée à l'ensemble de nos partenaires institutionnels ainsi qu'aux différents participants au prix.

2. Cérémonie nationale du prix de l'Audace artistique et culturelle à Paris

Une cérémonie nationale sera organisée par la Fondation Culture & Diversité le 21 mai 2026 au Panthéon pour remettre leurs prix aux 3 lauréats nationaux.

A cette occasion, des Trophées seront remis, réalisés par des jeunes de l'association La Source Garouste –Des Brillants. Cette association, créée en 1991 par le peintre et sculpteur Gérard Garouste, a pour mission d'aider des enfants et des jeunes en difficulté familiale, scolaire et sociale à développer leur créativité artistique dans de nombreux domaines.

Critères d'évaluation des projets

Le projet présenté doit être construit en cohérence avec les enjeux du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Le dossier sera, de fait, étudié selon les trois axes suivants (détaillés cidessous) :

- -un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire qui vise à rencontrer, pratiquer, connaître
- -un projet construit en partenariat et rayonnant (au sein de l'établissement et sur son territoire)
- -un projet audacieux

Seront prises en compte les spécificités de chaque candidature (territoire, public bénéficiaire, taille de l'établissement, budget engagé au regard du projet, ...).

I – Education Artistique et Culturelle

- -Le projet associe une fréquentation d'œuvres, objets, lieux culturels variés et des rencontres avec des artistes et des professionnels du monde de la culture.
- -Le projet favorise la mise en pratique artistique des élèves.
- -Le projet facilite l'appropriation de connaissances, de compétences et d'expériences.

L'articulation du projet est cohérente, dans un objectif de complémentarité des approches.

- II- Construction et rayonnement
- -Le projet est développé à partir d'un engagement mutuel des différents partenaires, renouvelé à chaque étape du projet.
- -Le projet s'inscrit dans les objectifs pédagogiques et dans le projet culturel du ou des établissements impliqués qui mobilisent et, dans la mesure du possible, forment leurs équipes éducatives.
- -Le projet s'inscrit dans une démarche partenariale en lien avec le territoire de vie des élèves.
- -Le projet anime le territoire et permet d'avoir un impact positif sur le lien entre les acteurs culturels, les élèves et les équipes éducatives.
- -Le projet permet également d'avoir un impact positif sur la vie de l'élève, voire dans ses autres temps de vie et environnements : familiaux, amicaux, etc.

III- Audace

- -Le Prix de l'Audace artistique et culturelle a pour objectif de mettre en valeur la diversité des projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) menés sur le territoire national. Il valorise des démarches originales, porteuses de sens, qui racontent une histoire singulière.
- -L'audace d'un projet ne repose pas forcément sur son ampleur, mais avant tout sur une audace à définir selon les particularités de votre établissement, de votre territoire, de la démarche artistique retenue, des partenaires choisis, de l'implication nouvelle attendue des élèves, du rayonnement du projet, de son impact sur l'établissement... A vous de l'expliquer!

La présentation insistera notamment sur ce que la mise en place du projet permet de faire évoluer, et précisera quels impacts ont été identifiés et quelle a été la prise de risques.